



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/33/352
1er novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS

Trente-troisième session
Points 30 et 31 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

Note verbale datée du 23 octobre 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, d'ordre de son gouvernement, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint le texte de la déclaration des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, en lui demandant de bien vouloir le faire publier en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 30 et 31 de l'ordre du jour.

ANNEXE

Déclaration publiée le 11 octobre 1978 par les ministres des
affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la
Conférence islamique

Les ministres des affaires étrangères des pays islamiques, au cours de leur réunion extraordinaire tenue à New York, ont examiné la question de la Palestine, celle de Jérusalem et le problème du Moyen-Orient.

Tenus au respect des principes et des résolutions des conférences des pays islamiques, ils ont encore une fois réaffirmé :

- a) Leur détermination à défendre les droits arabes et islamiques sur Jérusalem, la Palestine et les territoires arabes occupés;
- b) La nécessité du retrait d'Israël de ces territoires.

Ils ont renouvelé leur volonté d'oeuvrer à la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien et leur soutien à l'OLP, comme étant le seul représentant authentique du peuple palestinien.

Ils ont également proclamé leur engagement :

- a) A mettre en oeuvre un règlement global garantissant ces droits;
- b) A éviter toutes divergences entre membres d'une seule et même famille;
- c) A consolider la solidarité arabe et islamique conformément aux objectifs susmentionnés.

Les ministres des affaires étrangères de la Conférence des pays islamiques renouvellent leur ferme détermination à défendre les droits arabes et islamiques sur Jérusalem et leur engagement vis-à-vis de tous ces principes et de toutes ces résolutions.
